

Assemblée générale non présenteielle d'avril 2021.

Une bien étrange année que celle que nous venons de vivre.

L'année dernière, le premier confinement débutait le soir même de l'AG de notre association.

Depuis, tout est devenu très chaotique. Entre les confinements, les jauges de réunion, les couvre-feux et les horaires de travail des un(e)s et des autres, le bureau n'a pu se réunir que deux fois. Et chaque fois, grâce à Monsieur le Maire de Saint-Gobain qui a bien voulu nous laisser utiliser une des salles de la Commune dans laquelle les distanciations pouvaient être respectées.

Les réunions prévues chamboulées, les rendez-vous pris reportés, voire annulés, il est alors bien difficile de faire vivre normalement une association...

Nous allons quand même faire un bilan de nos activités.

Vous trouverez donc dans ce petit rapport :

[Les activités passées.](#)

[Les activités prévues.](#)

[Le point sur la sylviculture dans notre massif.](#)

[Le bilan financier](#) de notre association élaboré par Hélène Rosier, trésorière.

[Le bilan de l'activité chasse.](#)

ACTIVITES PASSEES.

Comme je l'ai dit plus haut, toutes les activités prévues ont été annulées telles que :

- Le festival vidéo animalier amateur de novembre 2020.
- L'exposition de photos animalières de Monsieur Peter CORDIER.
- Le traditionnel rallye de juin.
- Les diverses randonnées pédestres ou cyclistes.
- La majorité des différentes réunions prévues.
- Le comptage aux phares des grands animaux.

Néanmoins l'association UFDH a continué à défendre ses valeurs :

Elle a participé à un reportage diffusé dans le journal de FR3.

Ce même reportage a été inclus dans le magazine « Réseau d'enquêtes » diffusé le mercredi 21 avril 2021 à 23 h 25, et était intitulé « Forêts françaises, silence on coupe ».

Différents articles sont parus dans la presse écrite régionale. Ces articles concernaient notamment l'impact de la sécheresse sur les forêts, mais aussi sur la décision du Préfet d'autoriser la chasse pendant le premier confinement. Cette décision en avait surpris plus d'un, même parmi les chasseurs...

Une visioconférence s'est également tenue avec les membres du collectif AsFor, collectif qui, je le rappelle, réunit les associations de protection des forêts du quart Nord-Est de la France. Pour mémoire, ce collectif AsFor (Alliance pour la sauvegarde des Forêts) a été créé il y a deux ans et espère freiner la « mal-forestation » généralisée qui sévit actuellement partout en France métropolitaine. Lors de cette visioconférence, de nouvelles associations ont demandé à intégrer ce collectif. On peut remarquer que partout où se trouve une forêt domaniale gérée par l'ONF, donc l'Etat, apparaît une association dénonçant la sylviculture mortifère actuelle. Le traitement que subit le massif forestier de Saint-Gobain/Coucy-Basse est le même pour toutes les forêts domaniales : coupes à blanc, plantations, avec des rotations de plus en plus rapides...

ACTIVITES PREVUES

Le rallye touristique de juin est d'ores et déjà annulé. La visibilité de l'évolution de la pandémie n'est pas assez bonne pour pouvoir lancer un projet qui demande un lourd investissement en personnes et en temps.

Le festival vidéo animalier amateur est prévu le vendredi 19 et le samedi 20 novembre 2021 au cinéma « l'Ermitage » de Saint-Gobain.

L'exposition photos de Monsieur Peter CORDIER et de Madame Capucine Betems prendra place le samedi 20 et le dimanche 21 novembre 2021 au pôle culturel de « La Chapelle » de Saint-Gobain.

Les différentes randonnées seront organisées au cas par cas selon les préconisations données par le gouvernement.

Une réunion avec les dirigeants de l'ONF et le député Marc Delatte devrait se tenir dès que cela sera possible.

Deux réunions du Comité directeur du collectif AsFor sont prévues afin de mettre en place plusieurs actions communes.

POINT SUR LA SYLVICULTURE.

Si vous êtes allé(e)s vous promener en forêt ces derniers temps, vous avez dû remarquer une frénésie de coupes et de martelages assez hallucinante.

En partie, les coupes sont à mettre sur le compte de la maladie des frênes, la chalarose, ainsi que sur l'invasion de scolytes sur certains résineux. Les frênes étant disséminés, leur exploitation n'a pas forcément occasionné de coupe rase.

Pour les résineux, ce sont les coupes à blanc de Prémontré et de Suzy, par exemple. Ces invasions sont facilitées par les concentrations d'arbres de même essence sur une parcelle. Le manque de mélange des espèces d'arbres engendre un péril certain en cas d'apparition de bactéries ou de prolifération d'insectes ravageurs.

On peut d'ailleurs s'étonner que la pratique sylvicole actuelle qui privilégie les plantations monospécifiques - après coupe rase, bien entendu - soit encore pratiquée à si grande échelle par l'ONF. Aucune leçon n'a été tirée des dégâts irrémédiables apparus sur ces parcelles traitées en futaie régulière c'est-à-dire avec des arbres de même essence et de même âge plantés en rang d'oignons. Sur ce type de plantations, les invasions de ravageurs sont toujours tragiques et irrévocables. Sans compter l'impact désastreux que cela provoque sur les paysages et la biodiversité.

Mais peut-être que les agronomes sylviculteurs de l'Office ne savent plus faire autrement (on ne peut pas se revendiquer « forestier » quand on exploite un massif en passant de coupe à blanc à plantation, utilisant parfois, comme il n'y a pas si longtemps, du glyphosate pour éradiquer des espèces végétales invasives dont on a favorisé l'apparition par une pratique inadaptée.

Certaines coupes dites « sanitaires » peuvent donc être justifiées.

Mais nous soupçonnons que l'Office profite de ces ravages pour augmenter discrètement ses prélèvements...

Nous avons demandé officiellement aux dirigeants ONF de nous procurer les chiffres de volumes de bois sorti pour chaque parcelle. Il nous a été répondu que ces documents de travail n'étaient pas communicables.

Plus étrange, encore. Chaque chantier forestier doit être déclaré auprès de l'Inspection du travail, et une copie de ces fiches de chantier doit être envoyée aux communes riveraines de ces travaux (Code rural décret 2016-1512 du 8 novembre 2016, art R718-27, confirmé par mail par les services cités). Sur ces fiches, il doit être stipulé le volume de bois exploité. Renseignements pris, aucune déclaration n'est parvenue dans les mairies que nous avons contactées.

Cerise sur le gâteau. En forêt de Mormal, à la frontière belge, un responsable de l'Office a admis en public, avoir dépassé les chiffres d'exploitation du plan d'aménagement (102 000m³ au lieu des 60 000 prévus). Un procès est d'ailleurs en cours. Nous allons donc réitérer notre demande des chiffres du volume de bois sorti sur notre massif. Je ne doute pas que nous puissions les avoir, d'une manière ou d'une autre.

SECHERESSE.

Depuis déjà deux ans, fin août, il y a comme un petit air d'automne dans notre forêt. Le sol est déjà recouvert de feuilles sèches, et les cimes des arbres jaunissent beaucoup plus tôt que d'habitude.

La faute à la sécheresse qui n'a pas épargné l'Aisne l'été dernier. En juillet 2020, la station météo n'avait relevé que 21 mm de pluie après un printemps qui avait connu de faibles précipitations.

De l'avis même de l'Office, ce phénomène devient plus visible d'année en année.

Ces périodes de sécheresse qui ont une fâcheuse tendance à devenir récurrentes sont inquiétantes pour la pérennité de nos forêts...

Les arbres se débarrassent des feuilles difficiles à alimenter (les cimes notamment) pour pouvoir « économiser » leur sève.

Les arbres peuvent s'adapter aisément à 1 ou 2 canicules, mais quand les périodes se succèdent sur une plus longue période, il y a alors des dégâts et des pertes irrémédiables, car ils meurent littéralement de soif. Il suffit de se promener en forêt pour voir une quantité inhabituelle d'arbres tombés au sol.

De plus, en abandonnant leurs feuilles, ils sont moins bien protégés de la chaleur et du soleil. Alors, ils s'affaiblissent et deviennent la proie de nombreux pathogènes et insectes ravageurs (scolyte, chalarose...).

D'après certaines études, depuis l'an dernier, 200 000 ha de forêts domaniales connaissent une mortalité inédite.

Tout le monde sait que les arbres sont des puits de carbone, mais ils jouent aussi un rôle prépondérant dans la stabilisation des sols, la filtration de l'air et de l'eau, et abritent une faune et une flore importante. Le dépérissement de nos forêts est donc un problème gravissime qui pourrait annoncer une catastrophe écologique.

On pourrait parler aussi de la quantité très importante de bois mort que l'on trouve au sol, et de l'avis même de pompiers, cela pourrait faciliter le déclenchement de dépôts de feu.

Économiquement, les sécheresses perturbent la régénération. L'ONF doit « regarnir » les parcelles plantées car nombre de jeunes plants ne poussent pas. De plus, les semenciers (arbres reproducteurs) qui ont donc des difficultés sanitaires produisent moins de fruits et moins régulièrement que quand le climat est stable.

Comme on le voit, à la menace écologique s'ajoute la menace économique. Car regarnir coûte cher, et l'ONF est déjà confronté à un déficit financier abyssal.

Si les épisodes de sécheresse se multiplient, il faudra réagir vite et énergiquement pour éviter que les forêts, après être devenues des « champs d'arbres » ne deviennent des « cimetières d'arbres ».

Il faut changer les modes de sylviculture et ne plus appréhender la forêt uniquement comme une « usine à bois ». Beaucoup d'agents locaux de l'ONF déplorent que, malgré leurs alertes répétées, leurs « têtes pensantes », tout là-haut dans les bureaux, n'aient pas compris ni anticipé l'évolution dramatiquement rapide du dérèglement climatique.

Une forêt aux essences mélangées et aux âges différents qui assurent un couvert végétal permanent tout en étant exploitée (méthode prosylva), résiste beaucoup mieux aux aléas du climat.

La coupe à blanc est désastreuse. Elle amplifie le processus de dégradation des sols des nappes phréatiques et du climat local. Et ça, l'Office le sait. On peut s'interroger alors sur le nombre de coupes rases qui ont été pratiquées cette année sur notre massif... Mais sait-on faire autrement ?

ARTICLE DU 19 AOUT 2020 PARU DANS L'UNION.

UFDH est heureuse que l'ONF reconnaisse implicitement le bien-fondé de son discours.

A propos de la sécheresse, le responsable de l'Unité Territoriale de Saint-Gobain nous dit : « ...peuplements mélangés qui sont autant de facteurs favorisant sa résistance (de la forêt) à l'insuffisance de pluies... »

Ces dires sont complètement à l'opposé des pratiques sylvicoles menées actuellement chez nous et dans tout le pays : coupes à blanc, plantation monospécifique...

Alors, des paroles contraires aux actes : Prise de conscience tardive ? coup de communication ou intox ?

-La forêt souffre, la faune souffre. Il est dommage, et curieux, que l'Office ne s'inquiète que des espèces chassables, cervidés, sangliers...

Qu'en est-il des batraciens, des oiseaux, des reptiles, des insectes, des petits mammifères qui subissent déjà l'exploitation forestière mortifère et qui prennent de plein fouet les épisodes de sécheresse. A priori, ils sont sans importance...

ENVIRONNEMENT

Coup de chaud dans les forêts

PRÉMONTRÉ La sécheresse a mis à rude épreuve la faune et la flore dans la forêt de Saint-Gobain.

L'ESSENTIEL

- La forêt de Saint-Gobain, comme toutes les zones boisées, souffre de factuelle et longue période de sécheresse.
- Les responsables et techniciens de l'Office national des forêts (ONF) sont particulièrement vigilants quant aux conséquences de ces chaleurs sur la faune et la flore.
- Malgré quelques difficultés, ces dernières semblent s'être adaptées.

« La faune souffre mais il n'y a pas péril, elle s'adapte à la situation »

Jean-Luc Vieville
Les chênes, très présents dans le massif, tiennent le coup. Cette essence est néanmoins l'objet de recherches et d'essais visant l'obtention de sujets en mesure d'accompagner le réchauffement climatique, des chênes pubescents capables de s'adapter à la sécheresse.

« La forêt a aussi ses hôtes du monde animal. Jean-Luc Vieville, technicien forestier territorial, le suit de près : « pour le moment, je n'ai pas constaté de surmortalité, mais j'ai tout de même observé des déplacements d'animaux et des gagnages hivernaux plus fréquents », résume-t-il. Les sangliers, par exemple, qui sont amateurs de fraîcheur et de boue sont partis dans les marais. Ils reviendront probablement avec la pluie qui aura fait réapparaître les lombrics dont ils sont très friands pour leur richesse en protéines. Les faons, quant à eux, sont certainement les premières victimes de la chaleur puisque les nêtres, privées de la nourriture abondante des sous-bois, ne peuvent plus les allaiter convenablement. Les grands cervidés arrivent à trouver suffisamment leur complément de nourriture dans les champs de maïs et de betteraves, par exemple. « La sécheresse impacte notre faune. Elle souffre mais il n'y a pas péril », conclut Jean-Luc Vieville. ■



À la fin août, l'automne semble arriver à grands pas.

La députée Anne-Laure Cattelot remet au gouvernement son rapport de mission parlementaire et formule 19 grandes recommandations pour l'avenir de la forêt et de la filière bois

TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE | FORÊT | CARBONE | FILIÈRE BOIS



Cheick Saidou / agriculture.gouv.fr

17/09/2020

Après lecture, nous avons relevé certains points positifs, mais aussi quelques points négatifs. Voilà une modeste petite analyse de ce rapport.

Points positifs.

- Interdiction des coupes rases d'une superficie de plus de 2 ha, avec dérogation possible jusqu'à 10 ha dans certaines régions (les associations demandaient cette interdiction à partir de 0,5 ha pour les feuillus, sans dérogation). La France, c'est bien connu, est le pays des dérogations...
- Création d'un Ministère ou d'un Secrétariat d'Etat à la forêt, qui serait rattaché au Ministère de la transition écologique et solidaire. Cette proposition est un peu vague pour l'instant et demande à être précisée. Mais cela montre qu'il n'est plus possible de laisser les manettes de la gestion de la forêt au seul Ministère de l'agriculture qui reprend à son compte les arguments productivistes d'une partie de la filière forêt-bois, et qui est sous la coupe des lobbys. N'oublions pas que l'oncle de Julien DENORMANDIE, actuel Ministre de l'agriculture, occupe d'importantes responsabilités dans la filière bois (Fédération Nationale du bois, France-Forêt-Bois, ONF...).
- Créer un lien social autour des forêts en associant mieux les citoyens les élus locaux et les associations aux objectifs de la politique forestière.
- Définir des conditions strictes pour bénéficier des aides et des subventions au reboisement prévues dans le cadre du plan de relance. En effet, négociés en catimini pendant l'été entre le Ministère de l'agriculture et la filière bois-forêt (tiens tiens...), les attributions de ce fond se faisait sans condition, ouvrant la porte à un remplacement massif des forêts de feuillus mélangés existantes par des monocultures, souvent de résineux, comme on peut le voir dans le Morvan.

Points négatifs.

- Création d'un fond pour l'avenir des forêts.

Cette proposition préconise la création d'un fond de 300 millions par an pour planter massivement. Les plantations engendrent systématiquement une monoculture, et sont consécutives à une coupe à blanc, pratique contre laquelle nous luttons depuis 30 ans. Ces plantations apparaissent aussi comme l'aveu de l'échec de la gestion menée par l'Office depuis bien trop longtemps.

De plus, les plantations monospécifiques sont beaucoup moins résilientes aux ravageurs et à la sécheresse que les forêts mélangées et traitées en futaies irrégulières, et ceci est enfin admis par les « forestiers ». Surtout que le dérèglement climatique en cours risque de multiplier ces épisodes dramatiques...

On peut s'étonner de la contradiction entre l'intervention de Madame CATTELOT sur « youtube », s'élevant farouchement contre les coupes rases dans les forêts du Nord, et le contenu de son rapport qui incite à la plantation massive, donc à la coupe rase... Ce fait lui sera rappelé lors de la réunion que le collectif AsFor doit avoir avec elle dès que les circonstances le permettront.

Il est à déplorer aussi que les alternatives efficaces, plus résilientes, plus protectrices de la biodiversité, des paysages, des sols et de l'eau, et qui ont démontré leur rentabilité économique à long terme et leur capacité à stocker du carbone (la gestion prosylva, par exemple) ne sont pas évoquées dans ce rapport.

Les plantations qui devraient être exceptionnelles, sont en passe de devenir la norme.

Pour le public, la plantation est un geste positif, et la communication du gouvernement et de l'ONF le conforte dans cette idée. Non, la plantation est un échec de gestion. Une gestion en futaie irrégulière ne nécessite pas de plantation, puisque la régénération se fait naturellement. L'erreur commise après la guerre d'industrialiser l'agriculture, avec les résultats désastreux qui en découlent ne tardera pas à être appliquée à la forêt, avec certainement les mêmes effets : une filière sous assistance permanente, une utilisation outrancière de produits phytosanitaires néfastes pour la santé, pour les sols et pour l'eau, etc...

- Taxation des petites parcelles en « libre évolution de fait ».

Les propriétaires de petites surfaces boisées peuvent gérer leur patrimoine comme ils le veulent. La taxation de ces petits bois pourrait transformer ces parcelles en coupe rase suivie de plantation sous la nécessité financière ou la pression des coopératives forestières.

Or ces parcelles ont un rôle primordial dans le maintien de la biodiversité et le stockage du carbone (elles représentent 70% des peuplements).

Ce rapport a le mérite de souligner l'intérêt de ces petites propriétés en libre évolution, mais ne reconnaît pas ce choix comme une gestion responsable. C'est aussi une atteinte évidente à la liberté individuelle...

- Protection et industrialisation renforcée.

C'est le fameux « couper plus en protégeant plus » de l'avant dernier Président de la République.

Dans ce rapport, un certain nombre de recommandations sur la biodiversité, l'augmentation importante d'aires protégées forestières, la prise en compte des trames vertes, des vieilles forêts, tout ceci semble aller dans le bon sens.

Mais en échange, il est sous-entendu qu'une massive industrialisation de la majorité des forêts sera enclenchée.

Les pratiques sylvicoles douces et respectueuses ne sont même pas évoquées.

- Adapter la forêt au changement climatique.

Cela signifie le remplacement des forêts par des essences « adaptées ». Donc, coupe et plantation. Ceci est dramatique pour les écosystèmes, les biotopes sensibles, les paysages, la faune et la flore en général. De nombreux scientifiques se montrent dubitatifs, voire très inquiets par ce remplacement anticipé.

Le rapport tranche pourtant d'ores et déjà dans le sens des pépiniéristes, planteurs, coopératives forestières, exploitants forestiers et industriels partisans du « remplacement ». Il y a énormément d'argent à gagner...

L'augmentation massive des prélèvements aggravera le dérèglement climatique. C'est l'apprenti sorcier, dénoncent nombre de scientifiques et de (vrais) forestiers.

BILAN FINANCIER 2020

Solde au 31 décembre 2019 :	6 435,96 €
RECETTES :	
<u>Cotisations</u>	
66x8	528,00 €
<u>Subvention municipale</u>	600,00 €
<u>Dons :</u>	
Particuliers	300,00 €
Total recettes :	1 428,00 €
DEPENSES :	
<u>Manifestations :</u>	
Frais Assemblée Générale	58,86 €
<u>Fournitures administratives</u>	39,90 €
<u>Frais de représentation</u>	313,86 €
<u>Assurances GROUPAMA</u>	270,88 €
<u>Site internet</u> abonnement OVH	51,44 €
Total dépenses :	698,81 €
Solde 2020 :	729,19 €
<u>Solde au 31 décembre 2020 :</u>	7 165,15 €

BILAN DE L'ACTIVITE CHASSE :

Cette année 2020 est l'année 1 du nouveau plan triennal. Ce plan concerne donc les années 2020, 2021, 2022.

Abréviations que nous utilisons :

CEM1 : cerf élaphe mâle 1^o catégorie (cerf sans empaumure).

CEM2 : cerf élaphe mâle 2^o catégorie (cerf avec empaumure).

CEF : cerf élaphe femelle.

JCB : jeune cerf ou biche (faon).

CHE : chevreuil.

SA : sanglier

Réalisations au regard des attributions annuelles et du plan triennal

CEM1 2020 : 59 sur 72 attributions. Triennal : 216.

CEM2 2020 : 19 sur 31 attributions. Triennal : 94.

CEF 2020 : 99 sur 139 attributions. Triennal 417.

JCB : 136 sur 141 attributions. Triennal 424.

CHE : 487 sur 609 attributions. Triennal 1828.

SA : 1094 sur 1089. Triennal 3269.

Il est à noter que, contrairement au 1er confinement, la pratique de la chasse a été autorisée lors des 2 suivants. Il est vrai que les animaux sont nuisibles pour les activités agro-économiques de l'homme. Par contre, des rassemblements de chasseurs - souvent sans respect des gestes barrières - ne sont pas à risque pour la santé. Difficile à comprendre sauf à constater de nouveau le poids du lobby des chasseurs.